



Publié le : 24/12/2025

## Conseil de Communauté

### Séance du jeudi 11 décembre 2025

Membres du Conseil Communautaire en exercice : 123

Le Conseil de Communauté, convoqué le 4 décembre 2025, s'est réuni Salle des conférences de la CCIT du Doubs 46 avenue Villarceau à Besançon, sous la présidence de Mme Anne VIGNOT, Présidente de Grand Besançon Métropole.

Ordre de passage des rapports : 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 48, 49, 50, 51, 52, 53, 54, 55, 56, 57, 58, 59, 60, 61, 62

La séance est ouverte à 18h et levée à 22h23

**Etaient présents :** Amagney : M. Thomas JAVAUX (à compter de la question n°2), Audeux : Mme Agnès BOURGEOIS, Avanne-Aveney : Mme Marie-Jeanne BERNABEU, Besançon : Mme Elise AEBISCHER, Mme Frédérique BAEHR, M. Guillaume BAILLY (à compter de la question n°7), Mme Pascale BILLEREY, M. Nicolas BODIN, M. François BOUSSO, Mme Nathalie BOUVET, Mme Claudine CAULET (jusqu'à la question n°25 incluse), Mme Aline CHASSAGNE (à compter de la question n°2), Mme Julie CHETTOUH (à compter de la question n°6), M. Sébastien COUDRY (à compter de la question n°2), M. Laurent CROIZIER, M. Benoit CYPRIANI (à compter de la question n°5), M. Cyril DEVESA, Mme Marie ETEVENARD, M. Ludovic FAGAUT (jusqu'à la question n°12 incluse), Mme Lorine GAGLIOLO (à compter de la question n°7), M. Pierre-Charles HENRY (à compter de la question n°7), M. Damien HUGUET (à compter de la question n°7), M. Jean-Emmanuel LAFARGE, Mme Marie LAMBERT, M. Aurélien LAROPPE (à compter de la question n°2), Mme Myriam LEMERCIER (jusqu'à la question n°8 incluse), M. Christophe LIME, Mme Agnès MARTIN, M. Saïd MECHAI (à compter de la question n°7), Mme Carine MICHEL (jusqu'à la question n°6 incluse), Mme Marie-Thérèse MICHEL, Mme Laurence MULOT (jusqu'à la question n°14 incluse), M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, M. Jean-Hugues ROUX, Mme Juliette SORLIN (à compter de la question n°7), M. Nathan SOURISSEAU, M. André TERZO (jusqu'à la question n°6 incluse), Mme Claude VARET (jusqu'à la question n°8 incluse), Mme Anne VIGNOT, Marie ZEHAF, Bonnay : M. Gilles ORY, Boussières : M. Eloy JARAMAGO (jusqu'à la question n°33 incluse), Busy : M. Philippe SIMONIN, Byans-Sur-Doubs : M. Didier PAINEAU, Chaleze : M. René BLAISON, Chalezeule : M. Christian MAGNIN-FEYSOT, Champagney : M. Olivier LEGAIN, Champvans-Les-Moulins : M. Florent BAILLY, Châtillon-Le-Duc : M. Martial DEVAUX, Chaucenne : M. Alain ROSET, Chemaudin et Vaux : M. Gilbert GAVIGNET, Chevroz : M. Franck BERNARD, Cussey-Sur-L'Ognon : Jean-François MENESTRIER (à compter de la question n°7), Dannemarie-Sur-Crête : Mme Martine LEOTARD, Deluz : M. Fabrice TAILLARD, Devecey : M. Gérard MONNIEN représenté par Mme Laetitia LARROCHE suppléante, Ecole-Valentin : M. Yves GUYEN, Fontain : M. Claude GRESSET-BOURGEOIS, Franois : M. Emile BOURGEOIS, Geneuille : M. Patrick OUDOT, Gennes : M. Jean SIMONDON, Grandfontaine : M. Henri BERMOND, La Chevillotte : M. Roger BOROWIK, La Vèze : M. Jean-Pierre JANNIN, Larnod : M. Hugues TRUDET (à compter de la question n°6 et jusqu'à la question n°7 incluse), Les Auxons : M. Anthony NAPPEZ (à compter de la question n°2), Mamirolle : M. Daniel HUOT, Marchaux-Chaudefontaine : M. Patrick CORNE, Mazerolles-Le-Salin : M. Daniel PARIS, Miserey-Salines : M. Marcel FELT, Montfaucon : M. Pierre CONTOZ, Montferrand-Le-Château : Mme Lucie BERNARD (à compter de la question n°2), Morre : M. Jean-Michel CAYUELA, Nancray : M. Vincent FIETIER, Noironte : M. Philippe GUILLAUME, Novillars : M. Lionel PHILIPPE, Osselle-Routelle : Mme Anne OLSZAK représentée par M. Eric BADET suppléant, Palise : M. Daniel GAUTHEROT, Pelousey : Mme Catherine BARTHELET (à compter de la question n°7), Pirey : M. Patrick AYACHE (à compter de la question n°7), Pouilley-Français : M. Yves MAURICE, Pugey : M. Frank LAIDIE, Rancenay : Mme Nadine DUSSAUCY (à compter de la question n°7), Roche-Lez-Beaupré : M. Jacques KRIEGER, Roset-Fluans : M. Jacques ADRIANSEN, Saint-Vit : Mme Anne BIHR, Saône : M. Benoît VUILLEMIN (jusqu'à la question n°56 incluse), Serre-Les-Sapins : M. Gabriel BAULIEU, Tallenay : M. Ludovic BARBAROSSA, Thise : M. Pascal DERIOT, Thoraise : M. Jean-Paul MICHAUD, Torpes : M. Denis JACQUIN, Velesmes-Essarts : M. Jean-Marc JOUFFROY, Venise : M. Jean-Claude CONTINI, Vieilley : M. Franck RACLOT, Vorges-Les-Pins : Mme Maryse VIPREY

**Etaient absents :** Besançon : M. Hasni ALEM, Mme Anne BENEDETTO, M. Kévin BERTAGNOLI, Mme Fabienne BRAUCHLI, Mme Annaïck CHAVET, Mme Karine DENIS-LAMIT, Mme Nadia GARNIER, Mme Sadia GHARET, M. Abdel GHEZALI, M. Olivier GRIMAITRE, Mme Valérie HALLER, Jamal-Eddine LOUHKIAR, Mme Karima ROCHDI, M. Gilles SPICHER, Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE, **Beure** : M. Philippe CHANEY, **Braillans** : M. Alain BLESSEMAILLE, **Champoux** : M. Romain VIENET, **Mamirolle** : M. Cédric LINDECKER, **Merey-Vieilley** : M. Philippe PERNOT, **Pouilley-Les-Vignes** : M. Jean-Marc BOUSSET, **Saint-Vit** : M. Pascal ROUTHIER, **Vaire** : Mme Valérie MAILLARD, **Villars-Saint-Georges** : M. Damien LEGAIN,

**Secrétaire de séance :** M. Gabriel BAULIEU

**Procurations de vote :** Besançon : M. Hasni ALEM à M. Aurélien LAROPPE, M. Guillaume BAILLY à Mme Myriam LEMERCIER (jusqu'à la question n°6 incluse), Mme Anne BENEDETTO à Mme Aline CHASSAGNE, M. Kévin BERTAGNOLI à Mme Elise AEBISCHER, Mme Fabienne BRAUCHLI à Mme Marie-Thérèse MICHEL, Mme Claudine CAULET à Mme Françoise PRESSE (à compter de la question n°26), Mme Nadia GARNIER à M. François BOUSSO, Mme Sadia GHARET à M. Christophe LIME, M. Abdel GHEZALI à Mme Marie ZEHAF, M. Olivier GRIMAITRE à Mme Pascale BILLEREY, Mme Valérie HALLER à Mme Lorine GAGLIOLO, M. Damien HUGUET à M. Anthony POULIN (jusqu'à la question n°6 incluse), Mme Myriam LEMERCIER à M. Guillaume BAILLY (à compter de la question n°9), Mme Carine MICHEL à M. Nicolas BODIN (à compter de la question n°7), Mme Juliette SORLIN à M. Sébastien COUDRY (jusqu'à la question n°6 incluse) , M. Gilles SPICHER à M. Yannick POUJET, M. André TERZO à Mme Frédérique BAEHR (à compter de la question n°7), Mme Sylvie WANLIN à M. Jean-Hugues ROUX, Mme Christine WERTHE à Mme Marie LAMBERT, **Braillans** : M. Alain BLESSEMAILLE à M. Jacques KRIEGER, **Champoux** : M. Romain VIENET à M. Patrick CORNE, **Mamirolle** : M. Cédric LINDECKER à M. Daniel HUOT, **Merey-Vieilley** : M. Philippe PERNOT à Mme Julie CHETTOUH, **Pelousey** : Mme Catherine BARTHELET à M. Gabriel BAULIEU (jusqu'à la question n° 6 incluse), **Pouilley-Les-Vignes** : M. Jean-Marc BOUSSET à M. Patrick AYACHE, **Rancenay** : Mme Nadine DUSSAUCY à M. Henri BERMOND (jusqu'à la question n°6 incluse), **Saint-Vit** : M. Pascal ROUTHIER à Mme Anne BIHR, **Vaire** : Mme Valérie MAILLARD à M. Fabrice TAILLARD, **Villars-Saint-Georges** : M. Damien LEGAIN à M. Jacques ADRIANSEN

Délibération n°2025/2025.00416

Rapport n°31 - Soutien complémentaire au programme d'animation de Culture Action pour l'année 2025

## **Soutien complémentaire au programme d'animation de Culture Action pour l'année 2025**

**Rapporteur : M. Nicolas BODIN, Vice-Président**

|                | Date       | Avis      |
|----------------|------------|-----------|
| Commission n°2 | 12/11/2025 | Favorable |
| Bureau         | 27/11/2025 | Favorable |

| <b>Inscription budgétaire</b>                            |   |
|--|---|
| BP 2025 et PPIF 2025-2029<br>« Soutien entrepreneuriat » | Montant prévu au budget 2025 : 158 600 €<br>Montant de l'opération : 12 000 € |
|  |   |

**Résumé :**

Par délibération n°2025/2025.00221 en date du 26 juin 2025, le Conseil de Communauté a attribué une aide en fonctionnement à l'Association Culture Action de 53 000 € afin de soutenir son programme d'actions pour l'année 2025.

Afin de consolider la trésorerie de l'association et de conforter ses activités menées au sein du lieu emblématique « le 52 » implanté dans le quartier Battant, il est proposé d'apporter un soutien complémentaire à Culture Action à hauteur de 12 000 € pour l'année 2025.

### **I. Présentation de Culture Action BFC**

Culture Action, centre de professionnalisation des entrepreneurs culturels et artistiques est une association loi 1901 qui rassemble 350 adhérents. Elle est présidée par Madame Ziegler et dirigée par Madame Basset. L'effectif salarial de l'association est de 12 personnes.

Son siège est situé au 3 rue Victor Delavelle. L'association est également gestionnaire du « 52 » rue battant à Besançon.

L'association a pour mission de professionnaliser et sécuriser les projets des acteurs du monde culturel (artistes, associations et entreprises culturelles) à travers un ensemble de services : accompagnement individuel à la création d'activité, formations professionnelles, conseils en gestion administrative, juridique et sociale, etc. Elle développe également des **actions d'information, de sensibilisation et de mise en réseau** : organisation de rencontres thématiques, diffusion de ressources documentaires, animation de temps collectifs favorisant la coopération et l'échange entre acteurs du champ culturel. Elle propose, par ailleurs, des **espaces de travail et d'expérimentation** au bénéfice des professionnels de la création et de la diffusion artistique, comme le « 52 » rue Battant. L'association est certifiée Qualiopi pour ses actions de formation, gage de la qualité et de la rigueur de ses interventions.

Depuis 2020, Culture Action a développé ses activités en prenant en charge la gestion du « 52 », lieu dédié aux entrepreneurs des Industries Culturelles et Créatives (ICC) de Bourgogne-Franche-Comté. Situé au cœur de la rue Battant à Besançon (quartier prioritaire de la politique de la ville), le « 52 » est un lieu hybride proposant différents services : formation, exposition, boutique éphémère, coworking, un studio photo équipé, 2 ateliers en sous-sol.

### **II. Soutien complémentaire pour l'année 2025**

Par délibération n°2025/2025.00221 du 26 juin 2025, le Conseil de Communauté a décidé de soutenir le programme d'animation 2025 de Culture Action à hauteur de 53 000 €, sur un budget prévisionnel global de 681 600 €. La Direction Régionale des Affaires Culturelles, le Conseil Régional Bourgogne-Franche-Comté, le Département du Doubs, la Ville de Besançon, ainsi que des institutions

professionnelles cofinancent ce programme, au-delà de l'autofinancement de l'association (188 500 €).

Par courrier en date du 2 octobre 2025, Culture Action a alerté GBM sur les difficultés financières rencontrées dans la gestion du « 52 » qui s'expliquent par une augmentation des charges (fluides), la paupérisation des publics bénéficiaires du lieu (artistes résidants et visiteurs) et des problématiques liées à la bonne utilisation des espaces.

Au vu de ces constats, il est proposé de soutenir de manière complémentaire Culture Action à hauteur de 12 000 € pour son programme d'action 2025 et conforter ainsi un acteur central pour le territoire, moteur de la création artistique et culturelle, de l'innovation et de la diversité culturelle.

Pour l'année 2026, Culture Action entame une révision de son modèle économique avec les collectivités territoriales et régionales. En parallèle, la structure est en discussion avec son partenaire bancaire. Un transfert du siège social sur Besançon dans de nouveaux locaux est envisagée pour 2027.

- Rappel du soutien financier GBM

|                       | <b>2022</b> | <b>2023</b> | <b>2024</b> | <b>2025</b> |
|-----------------------|-------------|-------------|-------------|-------------|
| <b>Culture Action</b> | 53 000 €    | 53 000 €    | 53 000 €    | 65 000 €    |

**A l'unanimité, le Conseil de Communauté :**

- attribue un soutien complémentaire de Grand Besançon Métropole aux actions de Culture Action à hauteur de 12 000 € pour l'année 2025,
  - autorise Madame La Présidente, ou son représentant, à signer l'avenant à la convention liant GBM et Culture Action pour l'année 2025.

Rapport adopté à l'unanimité :

Rapport  
Pour : 114

Contre : 0

Abstention\* : 0

Conseiller intéressé : 0

\*Le sens du vote des élus ne prenant pas part au vote est considéré comme une abstention.

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Besançon dans les deux mois suivant sa publicité.*

## Le Secrétaire de séance.

Pour extrait conforme,  
La Présidente.

M. Gabriel BAULIEU,  
Vice-Président



Anne VIGNOT  
Maire de Besançon



## ANNEXE 1



### Avenant n°1

#### **Convention relative au soutien du programme d'animation de Culture Action pour l'année 2025**

##### **ENTRE**

**La Communauté Urbaine Grand Besançon Métropole** représentée par Madame Anne VIGNOT, Présidente en exercice, dûment autorisée à signer le présent avenant par délibération du Bureau de Grand Besançon Métropole en date du 27/11/2025, ci-après désignée « Grand Besançon Métropole » ou « GBM », d'une part,

**Et :**

**L'association Culture Action**, représentée par sa Présidente, Madame Delphine Ziegler, dûment habilitée à signer le présent avenant, ci-après désignée « le bénéficiaire », d'autre part,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L 1611-4 relatif au contrôle des structures ayant reçu une subvention par une collectivité ;

**Vu** la délibération n°2025/2025.00221 du Conseil de Communauté de GBM en date du 26 juin 2025 ;

**Vu** la délibération n°2025/2025.XXXXX du Bureau de GBM en date du 27 novembre 2025 ;

**Vu** la convention signée entre les parties en date du 17 juillet 2025

#### **Préambule**

Dans le cadre de sa stratégie de Développement Economique, Grand Besançon Métropole a fait du soutien aux actions favorisant la création d'entreprises et l'appui aux montages de projets de création, deux axes prioritaires.

Culture Action, centre de professionnalisation pour le secteur culturel et artistique en région Bourgogne Franche-Comté, est depuis près de 25 ans, un interlocuteur privilégié des porteurs de projet de ce secteur et acteur engagé dans le cadre de la structuration d'une filière des industries culturelles et créatives sur la Bourgogne Franche-Comté. Le « 52 » lieu emblématique des ICC à Battant sur Besançon est inscrit dans le programme d'animation de Culture Action.

**Il est convenu ce qui suit :**

**Article 1 – L'article 1 : « Objet » est modifié comme suit**

La présente convention a pour objet de définir les conditions dans lesquelles Grand Besançon Métropole apporte son soutien à Culture Action en 2025 et de définir les modalités de versement d'une subvention de 65 000 €. Cette subvention est attribuée à l'Association pour l'animation de la filière artistique et culturelle, l'accompagnement des porteurs de projets et créateurs de cette même filière, ainsi que la gestion du « 52 » qui fait également partie du programme d'animation sur la base des actions stipulées dans l'article 2. Culture Action maintiendra son offre de services destinés aux entrepreneurs culturels et créatifs au « 52 » situé rue Battant, lieu dédié à la structuration et au développement de cette filière.

**Article 2 – L'article 3 « Engagements de Grand Besançon Métropole et Culture Action » est modifié comme suit :**

Grand Besançon Métropole attribue au bénéficiaire une subvention de 65 000 € pour l'année 2025, pour un budget prévisionnel global de 681 600 € pour l'action décrite à l'article 1<sup>er</sup>.

Ce montant est un plafond non révisable à la hausse. La subvention 2025 sera versée de la façon suivante :

- 53 000 €, soit 81,5% à signature de la présente convention ;
- 12 000 €, soit 18,5% à signature de l'avenant n°1 à la convention liant GBM et Culture Action pour l'année 2025

Culture Action s'engage à fournir en fin de programme annuel, en deux exemplaires, un compte rendu financier et un rapport d'activité annuel qui détaillera les livrables produits et les résultats obtenus en appui sur les indicateurs figurant en annexe 1 et 2 de cette présente convention, conformément à l'article L 1611- 4CGCT et la loi 2000-321 du 12 avril 2000.

**Article 3 – Autres dispositions**

Les autres articles demeurent inchangés.

Fait en deux exemplaires à Besançon, le .....

**Pour l'Association Culture Action, la  
Présidente**

**Madame Delphine ZIEGLER**

**Pour la Communauté urbaine Grand Besançon  
Métropole, la Présidente**

**Madame Anne VIGNOT**